



Clause de non concurrence

Par leg, le 25/09/2008 à 13:41

bonjour a tous

j'ai été portier dans une discothèque pour le compte d'une société de gardiennage .
mon employeur (la ste de gardiennage) m'a licencié pour motif économique.

le patron de la discothèque voudrait m'embaucher en direct mais il a une clause de non concurrence avec la ste de gardiennage.

pui-je retravailler en direct avec cette discothèque en passant par une autre société de gardiennage?

y-a-t-il moyen de contourner cette clause de non concurrence ?